



## Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.131

5 mai 1986

FRANCAIS

---

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA CENT TRENTE ET UNIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 2 mai 1986, à 15 heures

Président : M. de PINIÉS (Espagne)

Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies [150] (suite) :

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Rapport de la Cinquième Commission
- c) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Programme de travail

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 heures.

POINT 150 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

CRISE FINANCIERE ACTUELLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/40/1102 et Corr.1 et 3, Add.1 et Add.1/Corr.1, et Add.2 et Add.2/Corr.1)
- b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/40/1111)
- c) RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES (A/40/1106)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Les Membres se souviendront qu'à sa 127ème séance plénière l'Assemblée générale a demandé à la Cinquième Commission de reprendre ses réunions pour éclaircir les questions techniques liées au point 150 de l'ordre du jour.

Les Membres se rappelleront aussi que l'Assemblée a achevé le débat sur ce point à sa 130ème séance plénière, hier après-midi.

Je donne maintenant la parole au Rapporteur de la Cinquième Commission, M. Falk Meltke, de la République démocratique allemande, qui va présenter le rapport de la Commission.

M. Falk Meltke (République démocratique allemande), Rapporteur de la Cinquième Commission, présente le rapport de cette commission (A/40/1111) et déclare ce qui suit :

M. MELTKE (République démocratique allemande), Rapporteur de la Cinquième Commission (interprétation de l'anglais) : Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 127ème séance, la Cinquième Commission s'est réunie à nouveau le 30 avril et le 1er mai afin de clarifier les questions techniques relatives au rapport du Secrétaire général sur la crise financière actuelle des Nations Unies. Le rapport préparé à cet égard par la Cinquième Commission a été publié sous la cote A/40/1111.

Comme l'indique le paragraphe 4 de ce document, la Cinquième Commission a procédé à cet examen, d'abord, en prenant connaissance d'une manière globale et exhaustive des rapports du Secrétaire général et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQ/AB) et, ensuite, par un échange de vues élargi et détaillé à ce sujet grâce aux questions, observations et commentaires des membres de la Commission, ainsi qu'aux informations, réflexions et éclaircissements complémentaires fournis aussi bien par les membres du Secrétariat que par le Président du Comité consultatif.

M. Meltke

commentaires des membres de la Commission, ainsi qu'aux informations, réflexions et éclaircissements complémentaires fournis aussi bien par les membres du Secrétariat que par le Président du Comité consultatif.

A l'issue de cet examen détaillé des questions techniques, et conformément au mandat conféré par l'Assemblée générale, la Commission est parvenue à certaines conclusions que l'on trouve au paragraphe 5 du rapport dont j'ai parlé. Au nom de la Cinquième Commission, je sou mets le rapport de la Commission dans l'espoir que les considérations et suggestions qu'il contient aideront l'Assemblée générale dans son examen de cette importante question.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : S'il n'y a pas de proposition au titre de l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas discuter le rapport de la Cinquième Commission.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de prendre note du rapport de la Cinquième Commission?

Il en est ainsi décidé.

#### PROGRAMME DE TRAVAIL

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Des consultations sont en cours et si, en principe, elles devaient déboucher sur un accord pour que nous puissions conclure cette reprise de session, je proposerais une réunion de l'Assemblée lundi 5 mai 1986, vers 16 heures. Quoi qu'il en soit, et à condition que l'on parvienne à un accord, ladite réunion sera annoncée dans le Journal et affichée à l'avance au tableau.

La séance est levée à 16 h 5.